

RÉGLEMENTAIRE

« UNE PIERRE / DEUX COUPS » : DE LA PRATIQUE DANS DE L'OBLIGATOIRE !

<p>CACES® R482</p> <p>... en situation</p>	<p>A / Mini-engin</p> 	<p>B1 / Pelle</p> 	<p>C1/ Chargeuse</p> 	<p>C2/ Bouteur</p> 	<p>C3/ Niveleuse</p> <p>Sur chantier uniquement</p>	<p>D/ Compacteur</p> 	<p>E/ Tombereau</p> 	<p>F/ Manuscopique</p> 	<p>G/ Porte-char</p> 
<p>Autres CACES®</p>	<p>R483 Grue Mobile</p> 	<p>R486 Nacelle</p> 	<p>R490 Grue Auxiliaire</p> 	<p>CACES B2 Foreuse</p> 	<p>CACES B3 Pelle Rail-Route</p> 	<p>Habilitations électriques</p>	<p>H0B0</p> 	<p>BE Manœuvre BS</p> 	<p>AIPR</p> 
<p>Habilitation tout corps d'état</p>	<p>Échafaudage fixe / roulant</p> 	<p>Sauveteur Secouriste Travail</p> 	<p>Gestes & Postures</p> 	<p>PRAP</p> 	<p>Extincteur</p> 	<p>Élingage</p> 	<p>Chef de manœuvre</p> 	<p>Nouveauté</p> <p>PASI</p> 	
<p>Travail en hauteur</p>	<p>Travail en hauteur Harnais</p> 	<p>Travail en hauteur Poteau</p> 	<p>Travail en hauteur Terrasse</p> 	<p>Pose de filet</p> 	<p>Spécifique métier</p>	<p>ASQUA-PRO</p> 	<p>CH1CB1 CH3CB3</p> 	<p>Aptitude conduite GMA sol</p> 	<p>Aptitude Nacelle Rail-Route</p> 

Formation et Test CACES® R482 Engin de chantier

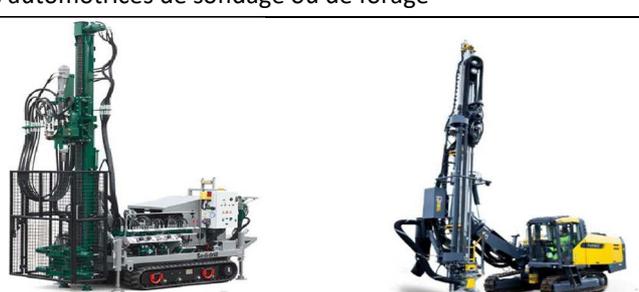
OBJECTIFS

Conduire en sécurité et entretenir (maintenance de premier niveau) les engins de chantier conformément à la recommandation CNAM-TS R482.

PUBLIC ET PREREQUIS

- Tout salarié appelé à conduire, même de manière occasionnelle, un des engins concernés par la recommandation R482.
- Avoir 18 ans
- Aptitude médicale à la conduite d'engins de travaux publics
- Savoir lire et comprendre le français

CLASSIFICATION DES ENGINS DE CHANTIER

<p>Catégorie A : Engins compacts, limités à la liste suivante :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pelles hydrauliques, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse ≤ 6 tonnes * - Chargeuses, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse ≤ 6 tonnes, - Chargeuses-pelleteuses de masse ≤ 6 tonnes, - Motobasculeurs de masse ≤ 6 tonnes, - Compacteurs de masse ≤ 6 tonnes, - Tracteurs agricoles de puissance ≤ 100 cv (73,6 kW)
	
<p>B : Engins à déplacement séquentiel</p>	<p>Catégorie B1 : Engins d'extraction à déplacement séquentiel Pelles hydrauliques, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse > 6 tonnes, pelles multifonctions.</p>
	
	<p>Catégorie B2 : Engins de sondage ou de forage à déplacement séquentiel Machines automotrices de sondage ou de forage</p>
	

B : Engins à déplacement séquentiel	Catégorie B3 : Engins rail-route à déplacement séquentiel Pelles hydrauliques rail-route
	
C : Engins à déplacement alternatif	Catégorie C1 : Engins de chargement à déplacement alternatif Chargeuses sur pneumatiques de masse > 6t Chargeuses-pelleteuses de masse > 6t
	 
	Catégorie C2 : Engins de réglage à déplacement alternatif Bouteurs, Chargeuses à chenilles masse >6t
	 
	Catégorie C3 : Engins de nivellement à déplacement alternatif Niveleuses automotrices masse>6t
	
Catégorie D : Engins de compactage	Compacteurs, à cylindre, à pneumatiques ou mixtes, de masse > 6 tonnes. Compacteurs à pieds dameurs de masse > 6 tonnes.
 	
Catégorie E : Engins de transport	Tombereaux, rigides ou articulés, Motobasculateurs de masse > 6 tonnes, Tracteurs agricoles de puissance > 100 cv (73,6 kW).
 	



<p>Catégorie F : Chariots de manutention tout-terrain</p>	<p>Chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à mât, Chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à flèche télescopique</p>
<p>Catégorie G : Conduite des engins hors production</p>	<p>Déplacement et chargement / déchargement sur porte-engins des engins de chantier des catégories A à F, sans activité de production, pour démonstration ou essais.</p>



METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthode pédagogique
 - Apport de connaissances théoriques relatives à l'utilisation des engins de chantier en toute sécurité, et d'exercices pratiques de conduite de l'engin.
- Moyens techniques
 - PC +vidéo projecteur,
 - Livret stagiaire
 - Plateforme d'évolution pratique avec engins de chantier correspondant à la catégorie visée
- Moyen humain
 - Formateur qualifié
 - Testeur qualifié par un organisme certificateur

CONTENU

- **APPRENTISSAGE THEORIQUE**
 - Accidentologie des engins de chantier :
 - Les statistiques d'accident du travail
 - Les accidents les plus fréquents
 - Les risques et facteurs d'accidents
 - Règlementation et mise en œuvre
 - Le code du travail : l'autorisation de conduite
 - La recommandation R482 de la CNAMTS
 - La réforme anti endommagement des réseaux (AIPR)
 - Les acteurs de la prévention
 - Les vérifications et documents obligatoires
 - Les rôles et responsabilité.
 - Du constructeur, de l'employeur, du conducteur
 - Du chef de chantier, du signaleur, de l'élingueur
 - La responsabilité pénale
 - Le droit d'alerte et de retrait
 - Technologie et connaissance des engins
 - La différente catégorie d'engins de chantier
 - Les équipements et les différents organes et dispositif de sécurité

- Risque et précaution à prendre avec une batterie et pneumatiques
 - La prise de poste : vérification, niveaux et appoints à réaliser
 - Connaissance des symboles et voyants du tableau de bord
 - Procédure de démarrage de l'engin
- Préparation au poste de travail
- Balisage de chantier
 - Définition d'un mode opératoire en intégrant l'environnement – personnel à pied, autres engins, météo, déclivité, ouvrages connexes existants, etc.

• APPRENTISSAGE PRATIQUE

- Prise de poste (vérification, mise en route...) et fin de poste (entretien, remise à niveau...)
- Apprentissage des gestes de base (commande et fonctions, mouvement de la machine) :
- Apprentissage de la maîtrise du gabarit (hauteur, longueur, largeur)
 - Apprentissage du manœuvre (avant, arrière et placement)
 - Appropriation de diverses commandes et manœuvre à travers divers exercices
- Déplacement à vide, en marche avant et marche arrière :
- Déplacement à plat en charge, en marche avant et arrière
 - Montée et descentes de rampes à vide et avec charges
 - Conduite à vide et avec charge dans des conditions de terrain difficile
 - Chargement et déchargement de l'engin sur un porte engin et arrimage (optionnel)
 - Circulation
- Exercices de guidage par gestes conventionnels - guider et se faire guider -
- Règles de conduite particulières :
- Chargement de matériaux
 - Franchissement de pentes
 - Travail en devers

• TESTS THEORIQUES ET PRATIQUE CACES® R482 et IPR

- Examen théorique CACES (QCM)
- Examen théorique IPR (QCM)
- Epreuve de conduite, mise en situation réelle de travail

MODALITE DE SUIVI, D'EVALUATION ET DE VALIDATION

- ✓ Chaque stagiaire participant signera par demi-journée une feuille d'émargement, également signée par le formateur
- ✓ Evaluation théorique (QCM) et pratique (exercices de vérifications, positionnement, circulation, conduite, manœuvres et maintenance)
- ✓ Attestation de formation et, en cas de succès au/x test/s délivrance du titre CACES® R482 pour les catégories validées en formation (valable 10 ans). Les tests sont effectués par un testeur certifié

DUREE

- Formation initiale 5 jours / 35 heures pour 1 CACES

Formation et Test CACES® R486

PLATE-FORME ELEVATRICES MOBILES DE PERSONNES

OBJECTIFS

Etre capable de conduire en sécurité et d'entretenir (maintenance premier niveau) une plate-forme élévatrice mobile de personne (P.E.M.P) selon la recommandation CNAM-TS R486

Catégorie A		Catégorie B	
PEMP du groupe A de type 1	PEMP du groupe A de type 3	PEMP du groupe B de type 1	PEMP du groupe B de type 3
			

Equipements concernés :

Les équipements visés par cette recommandation sont les plates-formes élévatrices mobiles de personnel (PEMP), au sens de la norme européenne harmonisée EN 280 :2013

Machine destinée à déplacer des personnes vers des positions de travail pour exécution de tâches depuis la plate-forme, la position d'accès et de sortie de la plate-forme se trouvant uniquement au niveau du sol ou sur le châssis.

Selon la géométrie de leur structure déformable, les PEMP sont divisées en deux groupes principaux :

- Groupe A** : PEMP dont la projection verticale du centre de la surface de la plate-forme se trouve toujours à l'intérieur des lignes de renversement, dans toutes les configurations de la plate-forme et jusqu'à l'inclinaison maximale du châssis spécifiée par le fabricant (élévation verticale),
- Groupe B** : toutes les autres PEMP (élévation multidirectionnelle).

En fonction de leur possibilité de translation, les PEMP sont divisées en 3 types :

- Type 1** : la translation du châssis ou du porteur n'est possible que si la PEMP est en configuration de transport (position basse),
- Type 2** : la translation peut être commandée par un organe situé sur le châssis ou dans le porteur, alors que la plate-forme de travail n'est pas en configuration de transport (position basse),
- Type 3** : la translation peut être commandée par un organe situé sur la plate-forme de travail lorsque celle-ci est en position haute.

PUBLIC ET PREREQUIS

Conducteur débutant ou expérimenté (recyclage)

Être titulaire du permis de conduire pour la catégorie 1B

Aptitude médicale

Avoir 18 ans

Parler et comprendre le français

Avoir suivi la formation port du harnais

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Alternance d'apports théoriques et de mises en situation pratique de conduite

Salle de formation équipée d'un ordinateur et d'un vidéo projecteur

Livrets stagiaires

P.E. M.P selon les catégories visées

CONTENU

Réglementation :

- ✓ Obligation du constructeur des employeurs
- ✓ Responsabilités du conducteur

Classification & technologie :

- ✓ Classification par catégorie
- ✓ Technologie des différents organes de la P.E.M.P.

Caractéristiques :

- ✓ Identification des caractéristiques de chaque catégorie de P.E.M.P,
- ✓ Utilisations courantes, avantages et inconvénients,
- ✓ Principaux risques : renversement, chute, heurt, électrisation, etc.

Sécurité :

- ✓ Règles de stabilité et de mise en œuvre,
- ✓ Règles de conduite, de circulation, de stationnement,
- ✓ Adéquation de la P.E.M.P.
- ✓ Charge nominale
- ✓ Hauteur et nature du travail
- ✓ Distances de sécurité avec les conducteurs électriques,
- ✓ Organes de sécurité
- ✓ Vérifications et entretien courant à effectuer
- ✓ Consignes et manœuvres liées à l'utilisation des postes de secours

Adéquation

- ✓ Examen d'adéquation

Vérifications

- ✓ Contrôle visuel de l'état de la P.E.M.P.
- ✓ Fonctionnement des dispositifs de sécurité

Positionnement, conduite, circulation

- ✓ Gestes de commandement et de communication
- ✓ Positionnement en fonction du travail et de l'environnement
- ✓ Balisage et signalisation
- ✓ Mise en service de la P.E.M.P. et mise à niveau
- ✓ Mise en place des stabilisateurs
- ✓ Réalisation de manœuvres avec souplesse et précision

Secours

- ✓ Manœuvres de secours
- ✓ Réaction en cas de signal d'alerte

MODALITE DE SUIVI, D'EVALUATION ET DE VALIDATION

- ✓ Chaque stagiaire participant signera par demi-journée une feuille d'émargement, également signée par le formateur
- ✓ Test théorique (QCM) et test pratique (exercices de vérifications, positionnement, circulation, conduite, manœuvres et maintenance)
- ✓ Attestation de formation et, en cas de succès au/x test/s délivrance du titre CACES® R486 pour les catégories validées en formation (valable 5 ans). Les tests sont effectués par un testeur certifié

DUREE :

Formation initiale Catégorie B type 1 et 3 - 3 jours, 21 heures

Formation aptitude à la conduite Grues à tour



Grue à tour à montage automatisé (GMA)

Conduite en cabine
Conduite au sol



Grue à tour à montage par éléments (GME)

Conduite en cabine
Conduite au sol

OBJECTIFS

Conduire en sécurité une grue à tour : GME conduite cabine ou GMA conduite cabine ou GMA conduite du sol et connaître la réglementation.

CATEGORIES DE GRUE A TOUR :

Grue à tour GMA commande au sol
Grue à tour GMA avec cabine
Grue à tour GME avec cabine ou télécommande

PUBLIC ET PREREQUIS

- Toute personne appelée à conduire une grue à tour (GMA ou GME).
- Etre âgé de 18 ans.
- Etre reconnu apte à la conduite de grue à tour par la médecine du travail.
- Lire et comprendre le français pour être en capacité d'assimiler la notice d'instruction et de lire et comprendre les plaques de capacité des grues à tour.

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Vidéo projection de documents
Remise de documents résumant le contenu de formation
Alternance théorie et pratique
Pratique : 1 grue à tour à jour de vérification générale périodique correspondante à la catégorie visée.

CONTENU

→ Théorique

- Réglementation et textes de la sécurité sociale : connaître les bases de la réglementation applicable aux engins, les documents à présenter lors des contrôles. Connaître les rôles et responsabilités du chef d'équipe, du chef de chantier et du conducteur de travaux.
- Classification et technologie : connaître les principaux types d'engins, les caractéristiques principales (composants, mécanismes), le fonctionnement des organes de services et des dispositifs de sécurité.
- Sécurité : connaître les principaux risques, les règles de conduite, de circulation, de stationnement, connaître les dispositions générales de sécurité, et les distances de sécurité avec les conducteurs électriques.
- connaissance des différents types de grues à tour
- risques inhérents à l'utilisation de grues à tour
- connaissance des règles de stabilité, d'installation d'exploitation et d'entretien des grues à tour

→ Pratique

- positionnement
- mise en service et vérifications
- manœuvres
- opération de maintenance

CONDITION D'ENCADREMENT

Formateur qualifié

MODALITE DE SUIVI, D'EVALUATION ET DE VALIDATION

- Chaque stagiaire participant signera par demi-journée une feuille d'émargement, également signée par le formateur
- **Tests théoriques et pratiques en vue de délivrer un avis d'aptitude à la conduite en sécurité**
- Une attestation de formation nominative sera transmise

DUREE

- Formation initiale personne peu ou pas expérimentée : 3 jours Grue GME

FORMATION AIPR OPÉRATEUR

Centre d'examen reconnu par le MEEM

OBJECTIF

Les objectifs de la formation AIPR :

- 1- Mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique.
- 2- Être capable d'identifier les différents réseaux de contrôle des compétences pour l'intervention à proximité des réseaux.
- 3- Identifier les risques et adapter sa méthode de travail à chaque situation.
- 4- Relier les exigences de l'examen AIPR aux obligations réglementaires.

PUBLIC ET PRE REQUIS :

- **Opérateur** » : salarié intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant qu'opérateur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents. Sur tout chantier de travaux, l'ensemble des opérateurs d'engin doivent être titulaires d'une AIPR. Sur tout chantier de travaux urgents, l'ensemble des personnels intervenant en terrassement ou en approche des réseaux aériens doivent être titulaires de l'AIPR
- **Savoir lire et comprendre le français**

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Présentation théorique de la réglementation avec une mise en application immédiate sous forme cas pratique simples.
- Salle de formation équipée d'un ordinateur et d'un vidéo projecteur

CONTENU

Généralités sur le DICT

Rappel de la réglementation concernant les interventions sur le domaine public

Le rôle du maître d'ouvrage

Les autorisations nécessaires pour intervenir sur le domaine public

Principes de la réforme

Les principes de l'évolution réglementaire

Les ressources documentaires sur la réforme

Les textes réglementaires et le calendrier de la réforme

Le guichet unique : utilisation en direct

La terminologie utilisée à travers la réforme

La prévention des dommages : la certification des prestataires de détection et de géo-référencement des réseaux, la formation et l'habilitation du personnel

Principaux points de la réforme

La particularité des travaux à proximité de réseaux électriques

Le formulaire commun DT-DICT

Le récépissé commun DT-DICT et les délais à respecter

La déclaration conjointe DT-DICT

Le cas des travaux urgents : les Avis de Travaux Urgents (A.T.U.)

Le constat contradictoire (endommagement d'un réseau) et l'arrêt de chantier

Le marquage-piquetage

Les opérations de localisation, les Investigations Complémentaires (IC)

Enjeux de la cartographie des réseaux dans le cadre de la réforme

MODALITE DE SUIVI, D'EVALUATION ET DE VALIDATION

- Chaque stagiaire participant signera par demi-journée une feuille d'émergence, également signée par le formateur
- Passage du QCM

Attestation de compétence AIPR (sous condition de réussite du QCM)

DUREE

1 jour / 7 heures pour la formation et le passage du QCM en fin de journée.

CHEF DE MANŒUVRE

OBJECTIFS

DIRIGER AU SOL DANS LES RÉGLES DE L'ART ET EN SÉCURITÉ UNE MANŒUVRE DE LEVAGE AU MOYEN DES GESTES DE COMMANDEMENT NORMALISÉS :

- Actualiser les connaissances réglementaires et techniques à la charge de l'élingueur sur un chantier du BTP,
- Connaitre le rôle et les responsabilités spécifiques du chef de manœuvre et les différentes phases de manœuvre à superviser,
- Adapter et contrôler la conformité d'un dispositif de levage par rapport à la charge à manipuler,
- Acquérir les gestes de commandement.

PUBLIC ET PRÉ-REQUIS

- Avoir participé à une formation « élingage »,
- Aptitude médicale au port de charge,
- Savoir lire, écrire et parler le français.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Alternance pédagogique entre séance de formation théorique en salle et mise en pratique sur plateau technique,
- Participation active des stagiaires, travail individuel et en binôme pour s'assurer de l'acquisition des gestes techniques.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Salle de formation équipée d'un ordinateur et d'un vidéo projecteur,
- Plateau technique pédagogique avec différents types de charges à manipuler et engins de levage pour réaliser la manœuvre.

CONTENU

Rappel « élingage » :

- o Réglementation en matière de prévention des accidents sur un chantier du BTP,
- o Rôle, les consignes à respecter par l'élingueur, les différents types d'élingage, les accessoires...,
- o Normes et réglementation en matière d'EPI, de charge maximum d'utilisation, de VGP, d'angle...

Gestes de commandement :

- o Rôle et les responsabilités du chef de manœuvre,
- o Position du chef de manœuvre par rapport à la charge,
- o Interface et communication à distance avec l'élingueur et/ou le conducteur,
- o Différents gestes de commandements à appliquer avec un manœuvre vis-à-vis d'un appareil de levage ou d'un engin.

Contrôle et adaptation de l'élingage :

- o Estimation du poids d'une charge (maîtrise des unités de poids et des correspondances -kg, tonne, DaN-, calcul de volume puis de poids en appliquant un coefficient de densité),
- o Choix et adaptation du bon système d'élingage,
- o Vérification des CMU des accessoires (coefficient de sécurité lié à des abaques avec identification des angles des élingues),
- o Vérification de l'état d'une élingue, de la protection des arêtes et de l'accrochage au crochet,

Mise en pratique :

- o Exercices préalables en salle sur les calculs professionnels inhérents pour vérifier le poids et l'angle.
- o Réalisation d'une manœuvre en lien avec un élingueur et un conducteur en situation de non visibilité de la charge à soulever.

CONDITION D'ENCADREMENT

La formation sera animée par un formateur technique BASE 74 RU.

MODALITÉ DE SUIVI, D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION

Chaque stagiaire participant signera par demi-journée une feuille d'émargement, également signée par le formateur. Un test de positionnement initial et un test de validation des acquis complèteront le bilan de formation. À l'issue de la formation, remise d'une attestation de formation professionnelle.

DURÉE

1 jour / 7 heures

ELINGAGE

OBJECTIFS

Les objectifs de la formation de la formation élingage sont :

- Situer les responsabilités et le rôle de l'élingueur
- Réaliser l'adéquation des élingues par rapport à la charge à manutentionner
- Définir le choix de l'élingue et le type d'élingage en fonction de la charge à manutentionner
- Etre capable de contrôler et vérifier l'état des élingues et accessoires de levage
- Etre capable de réaliser un élingage simple, complexe

PUBLIC ET PRE REQUIS

- Ouvrier d'exécution dans le BTP
- Savoir lire, écrire et parler le français

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Formation théorique en salle équipée de vidéoprojecteur
- Zone d'évolution pour la partie pratique
- Evaluation théorique et pratique

CONTENU THEORIQUE

- Identifier son rôle et responsabilité dans la procédure d'élingage
- Les bases de la législation et la réglementation de l'élingage
- Les risques liés à l'élingage
- Les différents types d'élingage
- La charge maximum d'utilisation des accessoires de levage
- Principe d'élingage en sécurité
- Manœuvre de la charge en sécurité
- Stockage de rangement des accessoires de levage
- Contrôle des élingues et accessoires de levage
-

CONTENU PRATIQUE

- Contrôle des élingues et accessoires de levage
- Adéquation charge/élingues
- Méthode d'élingage
- Utilisation des accessoires
- Manœuvre de la charge
- Stockage des élingues

MODALITÉ DE SUIVI, D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION

- ✓ Chaque stagiaire participant signera par demi-journée une feuille d'émargement, également signée par le formateur
- ✓ Contrôle des connaissances et savoir-faire de chaque stagiaire
- ✓ Remise d'une attestation individuelle de formation.

DUREE

1 jour - 7 heures

PREPARATION A L'HABILITATION ELECTRIQUE DU PERSONNEL NON ELECTRICIEN EXECUTANT

Conforme à la Norme NF C 18-510

OBJECTIFS

CONNAÎTRE LES DANGERS ÉLECTRIQUES ET LES PRESCRIPTIONS DE PRÉVENTION.

ÊTRE CAPABLE DE METTRE EN APPLICATION LES MESURES DE PRÉVENTION ET SAVOIR LES INTÉGRER DANS LA PRÉPARATION DU TRAVAIL.

ÊTRE INFORMÉ DE LA CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT OU D'INCENDIE ÉLECTRIQUE.

Le stagiaire pourra recevoir l'habilitation B0, H0V.

PUBLIC ET PREREQUIS

Personnels chargés d'assurer l'exécution des travaux d'ordre non électrique

Parler et comprendre le français

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Vidéo projection de documents

Présentation de matériels électriques

Remise de documents résumant le contenu de formation

Alternance théorie et pratique

THEORIE : 5 heures

- Notions fondamentales d'électricité : Tension, intensité, résistance, loi d'Ohm, puissance, courants alternatif et continu.
- Effets du courant électrique sur le corps humain : Contact direct, contact indirect, court-circuit, électrisation, brûlures.
- Domaines de tension : Noms, limites.
- Zones d'environnement : Distances, zones, voisinages
- Habilitation électrique : Principe, symboles, limites de l'habilitation B0 et H0, autorisation et interdits, Zone de travail, prescriptions, instructions de sécurité, surveillance, analyse de risque
- Prescriptions associées aux zones de travail
- Equipements de protection collective : Barrière, écran, banderole, fanion.
- Equipements de protection individuelle : Fonctions, identification, vérification et utilisation
- Matériels et outillages utilisés dans l'environnement : Mise en œuvre.
- Conduite à tenir en cas d'accident corporel : Procédure et consignes
- Conduite à tenir en cas d'incendie : Procédure et consignes

PRATIQUE : 2 heures

- Présentation des matériels électriques BT, TBT et HTA : Disjoncteurs, interrupteurs, sectionneurs,...
- Mise en situation de travail avec participation active de chaque stagiaire
- Identification, vérification et utilisation des équipements de protection collective
- Reconnaissance et repérage d'un environnement ou d'un local à risque
- Déplacement et évolution dans cet environnement
- Balisage et surveillance d'une zone de travail
- **Tests d'évaluation**

DUREE ET EFFECTIF

1 jour / 7h00 - Maximum 10 personnes

MODALITE DE SUIVI, D'EVALUATION ET DE VALIDATION

- Chaque stagiaire participant signera par demi-journée une feuille d'émergence, également signée par le formateur
- A l'issue du stage, un contrôle des connaissances théoriques et pratiques sera effectué
- Un avis après la formation précisera les niveaux d'habilitation et les champs d'application conseillés
- Une attestation de formation nominative sera transmise

PASI BTP®

Passeport Sécurité Intérim

OBJECTIFS

Objectif général : le stagiaire formé devra être capable d'appréhender les risques principaux et communs aux activités du BTP pour travailler en sécurité à son poste sur un chantier

Objectifs opérationnels :

- Connaître et identifier les risques principaux liés à son activité
- Utiliser les moyens de prévention adapté à sa tâche
- Préparer son poste de travail en intégrant les aspects organisationnels, prévention et techniques
- S'approprier et respecter les règles pour progresser dans le métier en sécurité
- Identifier son rôle et celui de chacun en prévention sur un chantier
- Alerter sa hiérarchie face à une anomalie, une situation à risque, un incident, un accident (devoir d'alerte, droit de retrait) ; capacité à réagir
- Intégrer les bonnes pratiques visualisant les différents risques sur un plateau technique dédié

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

Public : tout salarié amené à travailler sur un chantier du Bâtiment et Travaux Publics

Prérequis : compréhension orale du français

MÉTHODE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Interaction permanente entre le formateur et les participants sur la base des expériences respectives sur chantier
- Mise en situation des participants : observation et analyse des situations de travaux sur la zone dédiée « Chasse aux risques »
- Implication des participants dans la proposition de pistes d'améliorations pour leur propre sécurité et leur entourage
- Équipements de protection individuelle

CONTENU

- Enjeux de la prévention et définition des notions de danger, de risques, de presqu'accident et d'accident. Identifier la notion d'erreur et de transgression
- Comprendre les mécanismes de l'accident
- Identifier les acteurs et le rôle de chacun en prévention en lien avec les règles de vie sur le chantier
- Réactions en cas d'urgence (se protéger et éviter le sur accident) : s'approprier et respecter les règles ainsi que les attitudes à tenir
- Energies / électricité : sensibilisation aux risques électriques
- Connaître les risques et les bonnes pratiques d'utilisation des outils électroportatifs et accessoires. Mise en situation
- Comprendre les risques liés à l'élingage
- Interaction homme / engins : connaître les risques liés à la co-activité. Angles morts et règles d'organisation.
- Identifier les risques des travaux à proximité des voies de circulation, la co-activité piétons, la signalisation temporaire et les EPI adaptés
- Comprendre les risques d'ensevelissement et mettre en œuvre les bonnes pratiques pour un accès en fouille sécurisé
- Connaître les différents types d'étaie et de stabilisation, leurs usages et limites en utilisant le matériel adapté à la tâche
- Exercices d'application « chasse aux risques » : identifier les anomalies courantes sur un chantier en contrôlant visuellement la sécurité du matériel de base.

CONDITION D'ENCADREMENT

Formateur évoluant dans le milieu du BTP

MODALITÉ DE SUIVI, D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION

- ✓ Chaque stagiaire participant signera par demi-journée une feuille d'émargement, également signée par le formateur
- ✓ Évaluation sous forme de QCM et référencement sur la plateforme EGF
- ✓ Remise du Passeport Intérim PASI BTP® après réussite au test QCM

DURÉE

- 2 jours / 14 heures

TRAVAIL EN HAUTEUR - PORT DU HARNAIS

Conformément aux exigences des articles R 4323-104 à R.4323-106 du Code du Travail et du décret 2004 - 924

OBJECTIFS

SÉCURISER SES DÉPLACEMENTS ET SON POSTE DE TRAVAIL EN HAUTEUR :

- Être capable d'identifier et d'évaluer les risques de chute selon l'environnement du chantier et la nature des travaux,
- Maîtriser les principes et règles de sécurité relatifs aux accès, travaux et déplacement en hauteur,
- Reconnaître les moyens de protections appropriés (installation permanente / temporaire, protection collective / individuelle),
- Mettre en place et régler les équipements de protection individuelle (harnais, longes et antichute),
- Être capable de vérifier le matériel afin de détecter toute anomalie.

PUBLIC ET PRÉ-REQUIS

- Toute personne appelée de manière exceptionnelle ou régulière à effectuer des travaux en hauteur,
- Avoir 18 ans,
- Être reconnu(e) apte par la Médecine du Travail à la réalisation de travaux en hauteur,
- Savoir lire, écrire et parler le français.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Alternance pédagogique entre séance de formation théorique en salle et mise en pratique,
- Participation active des stagiaires, retour d'expériences, référence par photo et vidéo aux situations de travail rencontrées.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Salle de formation équipée d'un ordinateur et d'un vidéo projecteur,
- Plateau technique avec installations dédiées (échelle, supports poteaux, toiture, ligne de vie, harnais mis à disposition...).

CONTENU

Apports théoriques et réglementaires :

- Cadre législatif, réglementaire et normatif / acteurs de la prévention, obligations et responsabilité des entreprises et salariés,
- Risque de chute de hauteur : analyse des statistiques, perception du risque, facteur de chute, tirant d'air et effet de pendule,
- Principes de protection / comportement humain, conformité et adaptation matériel, règles et procédures, condition de travail...
- Spécificités des différents types d'installation de chantier (permanente et temporaire, protection collective et individuelle, les échelles),
- Focus sur les EPI / harnais, longes de maintien et antichute, casque, cordes, connecteurs, descendeurs, bloqueurs...,
- Conduite à tenir en cas de suspension accidentelle dans le harnais,
- Cas spécifique du travail en sécurité dans le panier d'une nacelle,
- Préparation d'une intervention sur chantier dont contrôle et entretien du matériel.

Mise en pratique :

- Port et réglage du harnais et adaptation à chaque utilisateur / points de vigilance,
- Découverte des équipements de base et choix des liaisons anti-chutes en fonction du poste de travail,
- Démonstration par le formateur de la mise en œuvre d'un système d'arrêt de chute, de maintien au travail et de retenu.

CONDITION D'ENCADREMENT

La formation sera animée par un formateur disposant d'une expérience significative en travail en hauteur.

MODALITÉ DE SUIVI, D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION

Chaque stagiaire participant signe par demi-journée une feuille d'émargement, également signée par le formateur. Un test de positionnement initial et un test de validation des acquis complètent le bilan de formation. À l'issue de la formation, remise d'une attestation de formation professionnelle indiquant si le stagiaire a satisfait aux différentes évaluations théoriques et pratiques.

DURÉE

1 jour / 7 heures